

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 septembre 2023 à 18 heures 30'

L'an deux mille vingt-trois le quatorze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mr Jean OTHAX, Maire.

Etaient présents : OTHAX Jean, DOMENGE Éric, RANGOTTE Pierre, JOUANINE Marie-Hélène, PETITBENOIT Valérie, PONS Gilles, Pierre CALENDRA, PORODO Claudine, CORMY Céline, PEDESERT Audrey, DUPLEIX Brice.

Excusés : Christophe VICENTE (procuration Céline CORMY), Jean-Claude BLAYE-FELICE (procuration Brice DUPLEIX), LOUSTAU MERICAM Cathy (procuration Marie-Hélène JOUANINE), Marie BOITEAU

❖ ELECTION ADJOINT

Suite à la démission de Monsieur Jean-Claude BLAYE-FELICE (reste conseiller municipal), il y a lieu d'élire un nouvel adjoint.

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un 2ème adjoint, au scrutin secret et à la majorité absolue,

Election du 2ème adjoint :

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 14*
- bulletins blancs ou nuls :1*
- suffrages exprimés :14*
- majorité absolue :14*

A obtenu :

- Monsieur Gilles PONS : 14 voix*

Monsieur Gilles PONS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2ème adjoint.

❖ MAISON DE RETRAITE/PROPRIETE ESCALE

La maison de retraite a informé qu'elle souhaitait quitter les coteaux (trop de contraintes) ; Il leur a été proposé la propriété ESCALE qui était déjà sur le point de signer avec la société VIABILIS pour un projet de lotissement.

Après plusieurs contacts cet été, une réunion a été organisée le 7 septembre dernier avec tous les partenaires : direction maison de retraite, Mr BONNASSIOLE (PLUI AGGLO), le directeur de l'EPFL, Mmes ESCALE.

L'EPFL pourrait acquérir la propriété pour la commune, cette dernière la rétrocéderait à la maison de retraite dès que le permis de construire serait accepté.

Simulation financière du portage de l'intégralité de la propriété ESCALÉ (9 366 m²) au prix unitaire de 43 €/m², soit 402 738 €. Les frais de portage seraient d'environ 16 009 € par an.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le transfert de la maison de retraite des coteaux d'Uzos au centre Bourg.

A la majorité (3 abstentions), le conseil municipal autorise le Maire à poursuivre les démarches avec la maison de retraite, la famille ESCALE et l'EPFL pour concrétiser ce dossier.

❖ **RECENSEMENT 2024**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2024 les opérations de recensement. A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Le Conseil municipal désigne Mme Céline CORMY, comme coordonnateur de l'enquête de recensement pour la période du 18 janvier au 17 février 2024.

Mme Violetta TILLY assurera les fonctions de l'agent recenseur.

❖ **CIRCULATION Impasse des Chênes/rue de LASSALLETTE**

Une pétition a été déposée par les résidents de l'impasse des Chênes afin de sécuriser la sortie sur la rue de Lassallette. Plusieurs solutions sont préconisées, elles seront étudiées par la commission travaux.

Il faudra également trouver des solutions de circulation et de signalétique pour l'ensemble de la commune

❖ **INFORMATIONS DIVERSES**

- **VERITAS : contrôle aire de jeux**

Les vérifications ont fait apparaître des défauts auxquelles il y a lieu de remédier.

Suite au contrôle du 19 juin l'aire de jeux a été fermée.

Le vendredi 19 septembre la société DISTRIMAT va se déplacer pour émettre un avis de ce qui est possible de réparer ou ce qui doit être remplacé.

- **SDEPA**

Réunion pour présenter les travaux 2024

Réception des travaux pour la rue des Frênes et les travaux sont terminés au Chemin des Hums.

- **Pénalités de retard garderie**

Suite à de nombreux retards des parents venant chercher leurs enfants à la garderie, il a été décidé :

○ de mettre en place des pénalités de retard

Au-delà de 18h30 : 5€ au premier retard et 10€ en cas de récurrence (sauf cas de force majeure)

○ et de prélever ce possible montant en même temps que la facturation mensuelle cantine/garderie

- **Régime indemnitaire**

Il y a lieu de mettre à jour le régime indemnitaire : le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Avant de délibérer il faut présenter le projet au Comité Social Territorial Territorial Intercommunal.

- **Recrutement secrétariat mairie**

Suite au départ en retraite de la secrétaire de mairie, nous avons reçu plusieurs candidatures dont une nous paraît la plus intéressante.

Il s'agit d'un agent déjà en poste, adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps partiel à 80% (28 heures) dans le cadre d'une mutation.

Si la personne accepte le poste elle pourrait se présenter au prochain conseil municipal.

- **Recrutement agent d'animation**

La rentrée scolaire compte 82 élèves, une personne supplémentaire a été engagée en qualité d'agent d'Animation pour assurer des missions de surveillance de la cantine scolaire et de la garderie municipale ainsi que l'entretien des locaux. Elle effectuera 10 heures de travail par semaine en moyenne.

- **Comptabilité : Passage à la M57**

→ *Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024*

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

→ *Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune*

- *5 ans pour des biens mobiliers, du matériel ou des études,*
- *5 ans pour des biens immobiliers ou des installations,*
- *5 ans pour des projets d'infrastructures d'intérêt national.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le maire,
Jean OTHAX*